

1^{er} Mai 2020 - Départ à 09h30

Le règlement de notre épreuve s'inspire de la Fédération Française de Triathlon.

En s'inscrivant et en prenant part au **SwimRun Suscinio 2020**, l'athlète reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et :

- l'accepte dans son intégralité ,
- s'engage à respecter les prescriptions environnementales de protection de la faune et de la flore en respectant le strict balisage du parcours.
- s'engage à respecter ce règlement et celui de la fédération française de triathlon.
- s'engage à venir en aide à tout autre concurrent en difficulté,
- fera preuve de respect envers les arbitres, les bénévoles et les organisateurs.

1-Conditions de participation

Epreuve limitée à 150 participants.

L'épreuve s'adresse aux athlètes de plus de 18 ans au 1^{er} mai 2020 et est ouverte aux athlètes licenciés(es) Triathlon 2019-2020 et non licenciés(es). La course se fait soit en binôme, soit en solo.

Les participants doivent être en bonne condition physique et être capables de nager la distance prévue en milieu naturel avec des conditions qui peuvent être rendues difficiles par la météo.

Le montant de l'inscription est fixé à :

- 84€ pour un duo
- 47€ en solo.

En cas de non participation remboursement à J-30 de 50%. Passé ce délai plus de remboursement possible.

2-.Certificat Médical / Licence

Pour tous les athlètes licenciés triathlon : obligation de présenter la licence 2019-2020 de triathlon **en compétition** lors du retrait du dossard. Attention : les licences autres que « triathlon » ne sont pas prises en compte.

Pour les non-licenciés : obligation de fournir un certificat médical de **non contre indication à la pratique du sport en compétition daté de moins de 1 an à la date de l'épreuve.**

Les athlètes non licenciés Triathlon Compétition devront s'acquitter du Pass Triathlon lors de l'inscription (Assurance RC FF Tri) pour un montant de 2 €.

Compte tenu des difficultés à courir en binôme il sera possible de remplacer l'athlète défaillant d'un binôme jusqu'au dimanche 26 Avril 2020. Ainsi le binôme restera inscrit et participera à l'épreuve.

Le nouveau participant devra à nouveau soit :

- présenter une licence Triathlon Compétition
- soit fournir un certificat médical de **non contre indication à la pratique du sport en compétition daté de moins de 1 an à la date de l'épreuve** et s'acquitter du Pass Triathlon lors de l'inscription.

3-Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer le jour de la course aux heures prévues. Chaque athlète doit présenter une licence valable ou un certificat médical ainsi qu'une pièce d'identité valable. Il doit émerger lors du retrait. Il est alors considéré comme participant au **SwimRun Suscinio 2020**.

Les deux participants (le binôme) doivent être présents ensemble au moment du retrait des dossards pour valider la présence de l'équipe.

L'organisation fournit le bonnet de bain.

La puce de chronométrage par athlète ou binôme sera prêtée par l'organisation, devra être portée à la cheville et devra obligatoirement être rendue à la fin de la course.

La chasuble : Une caution de 10 euros sera demandée à chaque participant et rendue lors de la restitution. Possibilité de conserver la chasuble en souvenir pour le montant de la caution.

4-Responsabilités

Les athlètes participent à la course de manière libre et en connaissance des risques liés à la pratique de cette discipline. Aussi, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte de matériel.

5-Le Parcours /Déroulement de l'épreuve :

Avant l'épreuve les participants se doivent d'assister au briefing sur le site de départ.

Equipement

L'équipement est à la charge du concurrent. L'ensemble du matériel choisi au départ par un binôme ou un athlète solo devra être conservé jusqu'à la fin de la course. Chaque binôme ou participant devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel faute de pouvoir prendre le départ.

L'athlète qui se décharge d'une partie de son matériel sera disqualifié.

Matériel obligatoire :

- un dossard (chasuble) numéroté - une puce prêtés par l'organisation,
- un bonnet fourni par l'organisation,
- la combinaison de natation (néoprène) est obligatoire. (La combinaison Trifonction seule est strictement interdite),
- un sifflet sans bille par participant,
- lunettes de natation,
- chaussures de sport.

Les chasubles dossard portées de façon permanente et le bonnet obligatoire sur les tronçons natation.

Matériel autorisé :

- plaquettes de main
- flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull boy)
- longe entre athlètes d'un même binôme Maximum 4m

L'épreuve de natation pourra : être réduite, modifiée, voire annulée si les conditions météo devaient l'imposer.

Les sentiers, chemins, les plages que le parcours emprunte sont ouverts au public et donc à partager en parfaite courtoisie avec les riverains promeneurs et personnes non concernées par l'épreuve.

Le parcours à terre sera balisé par un balisage de couleur jaune et rouge en jalonnement des chemins ou bords de plage. Les entrées et sorties d'eau seront signalées par des bénévoles équipés de flammes de couleur en bordure de plage.

Un athlète est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou signaler aux organisateurs un athlète en difficulté même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps. Un binôme qui abandonne doit le signaler à l'organisation en se présentant à un point de ravitaillement ou auprès d'un bénévole. Il devra alors restituer chasuble et puce. Un athlète dont le binôme abandonne ou est disqualifié doit également abandonner. Il est interdit de continuer sans son binôme.

Le binôme doit courir ensemble (pas plus de 50m d'écart en course à pied, pas plus de 10m d'écart en natation) et doit passer la ligne d'arrivée ensemble.

6-Ravitaillements

Un ravitaillement à mi-parcours et un autre sur le site de l'arrivée vous seront proposés. A ces points, des zones de propreté sont prévues pour jeter les déchets. En dehors de ces zones, l'athlète devra conserver ses déchets sous peine de disqualification

7-Chronométrage-

Le chronométrage est confié à une entreprise spécialisée.

La puce prêtée par l'organisateur doit être portée autour de la cheville droite durant toute la course. (une seule puce par binôme).

La puce sera retirée par l'organisation au passage de la ligne d'arrivée et la chasuble restituée pour récupération de la caution. (Sauf achat souvenir).

8-Récompenses

La remise des prix se fera vers 13 h 00 sur le site de l'arrivée

Seront récompensés :

- les 3 premiers solos scratch H/F
- les 2 premiers binômes scratch H /F / Mixte

9- Dopage

Un contrôle antidopage pourra être organisé par l'AFLD si l'épreuve devait être choisie. Les participants conviés au contrôle, seront accompagnés par un membre licencié FF tri et appartenant à l'organisation.

10 Environnement

L'Epreuve se déroule dans un cadre magnifique avec des recommandations très particulières visant à protéger les espèces animales et dunaires.

Une zone de nidification très sensible jouxte une partie du parcours et l'organisation prendra toutes les dispositions et en particulier par l'information, le balisage et la mise en place de signaleurs pour ne pas perturber les espèces protégées.

L'organisation se mobilisera particulièrement pour faire respecter le balisage et les consignes qui seront données lors du briefing d'avant épreuve.

11-Annulation

En cas d'empêchement et en cas de force majeure, conditions de sécurité, arrêté préfectoral...), l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation. Il n'y a pas d'assurance annulation et pas de remboursement sur cette épreuve.

12- Droit à l'image

Tous les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises sur l'épreuve **SwimRun Suscinio 2020** sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.